

REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 17 mars 2006

N° 01.16 PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESSOR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Région pour 2006,

Vu le règlement général des interventions de la Région,

Vu le rapport N° 01.16 soumis au vote de l'assemblée,

Considérant que le 30 novembre 2005, le Conseil Régional a adopté les premières mesures du Programme ESSOR. Ont été ainsi adoptés les dispositifs d'aides individuelles à l'étude de faisabilité, à l'investissement et au recrutement de cadre.

Par ailleurs, la Région accompagne des actions à caractère régional collectif et partenarial afin de favoriser la compétitivité des entreprises et des territoires. Les bénéficiaires de ces actions sont des associations, des groupements d'entreprises ou encore des structures régionales.

Il s'agit de soutenir des initiatives visant à développer l'activité et l'emploi dans les groupes 1 et 3 de l'économie sociale et solidaire tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée Régionale : « Créer, favoriser, partager l'emploi et l'activité » et « Produire, consommer autrement » et de vous présenter la création d'un groupement d'employeurs dans le domaine du bâtiment : le GEIQ ARTEIBAT

I - Les Aides individuelles

1/ Aide à l'investissement

L'entreprise d'insertion ALTER (48) est la plus ancienne du Languedoc-Roussillon. Elle est spécialisée dans le travail du bois pour le BTP ou pour la réalisation d'outils pédagogiques. Dans le cadre d'une réorganisation visant, notamment, à diminuer la pénibilité du travail, l'entreprise sollicite le Conseil Régional pour l'acquisition d'un engin de manutention d'une valeur de 43 380€. Il est proposé de subventionner cette opération à hauteur de 13 014€, le solde étant apporté en fonds propres et par un emprunt bancaire. Cette intervention doit permettre la consolidation de 7 emplois en postes d'insertion.

Rendue exécutoire
le 29/03/2006

2/ Aide à l'étude de faisabilité.

L'association ENVIE 34, installée à Montpellier (34), est affiliée à la Fédération Nationale ENVIE qui regroupe des entreprises d'insertion spécialisées dans la collecte, le traitement et le réemploi de déchets, notamment électroménagers. Elle sollicite le Conseil Régional pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'une entreprise de traitement, de valorisation et de réemploi des déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers (DEEE) dans l'Hérault. Le coût total de cette étude est de 40 000 € et sa réalisation sera confiée à la SCIC REPLIC SA. Il est proposé de subventionner cette opération à hauteur de 20 000€, le solde étant apporté en fonds propres par l'association. Le nombre d'emplois envisagés dans le cas d'une faisabilité démontrée est de 12 sur deux ans.

II Programme Régional Collectif

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) est un outil qui permet de croiser les besoins de recrutement des entreprises et la démarche d'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. En répertoriant et en mutualisant les besoins des entreprises, le GEIQ permet la création de postes d'insertion. Il existe actuellement plusieurs GEIQ sectoriels en région Languedoc-Roussillon et notamment un dans l'Hôtellerie de plein air et l'autre dans le Bâtiment, porté par la Fédération du Bâtiment.

LE GEIQ ARTEIBAT, porté par la CAPEB 34 propose de mutualiser les besoins des artisans du bâtiment de l'Hérault afin de créer des postes d'insertion. Dans le cadre d'un programme d'action triennal le GEIQ ARTEIBAT sollicite le Conseil Régional afin d'amorcer son fonctionnement en démarchant les artisans du BTP. Ce programme prévoit d'initier l'action sur le département de l'Hérault et de la prolonger ensuite sur le Gard et les autres départements de la Région. Le coût total de l'opération est estimé à 30 000€ en 2006. Il est proposé de subventionner cette opération à hauteur de 15 000€. Le solde est apporté par la Communauté d'Agglomération de Montpellier et par des Fondations. Les objectifs sont de créer 10 emplois dès la première année.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Développement Economique – Recherche - Emploi – Economie Sociale et Solidaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à l'individualisation des crédits tels qu'ils figurent en annexe,
- de prélever les crédits correspondants pour un montant de 13 014€ au chapitre 909 article 1306, et 35 000€ au chapitre 961 article 657 du budget de la Région.

Le Président
Georges FRÊCHE

Economie Sociale et Solidaire

Chapitre 961
Article 657

N° Dossier	Bénéficiaire		Objet	Dépense Subvent.	Subvention
Département de l'HERAULT					
06 005813 01	Envie MONTPELLIER	34	Etude de faisabilité pour le lancement de l'activité Envie Hérault pour la remise en état et revente d'appareils électroménagers d'occasion.	40 006	20 000
06 001842 01	Association ARTEIBAT MONTPELLIER	GEIQ 34	Mise en place d'un groupement d'employeurs d'insertion et de qualification Artisanat, Emploi, Insertion, Bâtiment	30 000	15 000
				TOTAL	35 000

Chapitre 909
Article 1306

N° Dossier	Bénéficiaire		Objet	Dépense Subvent.	Subvention
Département de la LOZERE					
06 005433 01	Association CHIRAC	ALTER	Acquisition d'un chargeur télescopique.	43 380	13 014
				TOTAL	13 014